



AVIS LOGEMENTS SOCIAUX

Il est porté à la connaissance du public que la Commune de Biwer prévoit la

**mise en location
de deux logements sociaux
sis à L-6833 BIWER, 8 Haaptstrooss**

Appartement (rez-de-chaussée)

Surface habitable : 85 m²
Nombre de chambres : 2
Parking : 2 emplacements dont 1 extérieur
Etat : neuf

Duplex (1^{er} et 2^{ème} étage)

Surface habitable : 200 m²
Nombre de chambres : 3
Parking : 2 emplacements dont 1 extérieur
Etat : neuf

Il est loisible aux personnes intéressées d'introduire une demande écrite auprès du collège des bourgmestre et échevins à l'adresse suivante :

**Administration communale de Biwer
6, Kiirchestrooss
L-6834 BIWER**

au plus tard pour le 31 mai 2019.

La mise en location se fera en conformité avec le règlement grand-ducal modifié du 16 novembre 1998 fixant les mesures d'exécution relatives aux logements locatifs, aux aides à la pierre ainsi qu'aux immeubles cédés sur la base d'un droit d'emphytéose et d'un droit de superficie, prévus par la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement.

Les demandes en vue de l'obtention d'un logement social sont à introduire via un formulaire disponible sur www.biwer.lu ou bien auprès de l'administration communale.

Priorité sera donnée aux résidents de la Commune de Biwer.

Le collège des bourgmestre et échevins
Marc LENTZ
Sylvie STEINMETZ
Marc GREIS